

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

CORRESPONDANCE RELIGIEUSE.

SUITE ET FIN DE LA CONFÉRENCE.

Vous dites, monsieur, que vous recevez ces symboles parce qu'ils peuvent se prouver certainement par l'écriture. Eh bien! dites-nous dans quel endroit de la Bible il est dit expressément que le St.-Esprit procède du Père et du Fils. Cet article et d'autres que je n'ai jamais pu voir clairement dans la Bible, sont partie du symbole de Nicée. Dites-nous aussi où se trouve le mot *consubstantiel*, dont se sont servis les pères de Nicée en disant que J.-C. est *consubstantiel au Père*. N'éludez point la question.

M. Morelle: Que le St.-Esprit procède du Père et du Fils, rien de plus facile à prouver. Dans l'évangile de S.-Jean, ch. XV, v. 26, 27, nous trouvons cette doctrine révélée manifestement. Nous y lisons ces paroles de J.-C.: "Quand le Paraclet, que je vous enverrai de la part de mon Père, sera venu, l'esprit de vérité, qui procède du Père, rendra témoignage de moi." Et encore dans le ch. XVI: "Si je ne m'en vais, le consolateur ne viendra point à vous; mais si je m'en vais, je vous l'enverrai." M. Morelle cita d'autres passages du Nouveau Testament aussi propres à prouver la doctrine des sept sacrements, ou du Purgatoire, que la procession du St.-Esprit de la part du Père et du Fils.

Le Rév. M. McMahon: Est-ce bien sérieusement, monsieur, que vous affirmez d'après ces passages que la troisième personne de la Ste. Trinité procède éternellement du Père et du Fils? Ignorez-vous que l'église Grecque, qui nie que le Saint-Esprit procède du Fils, s'appuie précisément sur le passage que vous venez de citer: *l'Esprit qui procède du Père*? Ici, disent les Grecs, le Sauveur déclare positivement que le St.-Esprit procède du Père seul. Mais je vois, monsieur, que vous ne comprenez pas la nature de la question. Je ne demande pas à connaître les attributs particuliers du St.-Esprit, mais comment il existe. L'église catholique a toujours enseigné que c'est par procession du Père et du Fils.

M. Morelle: J.-C. ne dit-il pas qu'il enverra à ses Apôtres le Paraclet? Or, le Paraclet procède du Père et est envoyé par le Fils, donc il procède du Père et du Fils. Que voulez-vous de plus clair?

Le Révérend M. McMahon: Je vois que vous ignorez encore la nature réelle de la question. Ces passages ont rapport aux offices particuliers attribués au St. Esprit, et non à sa procession du Père et du Fils. En raisonnant comme vous faites, on pourrait tout aussi bien prouver que les Apôtres procèdent du Fils; car le Sauveur ne leur dit-il pas: *comme mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie*. Le Père a envoyé le Fils, le Fils a envoyé les Apôtres; donc, suivant la logique de M. Morelle, les Apôtres sont autant d'Esprits-Saints. Hélas! dans quel abîme se trouve le pauvre M. Morelle avec sa Bible et son jugement privé.

Vous voyez, M. Morelle, que vous êtes forcé d'avouer qu'il y a certains articles de la foi chrétienne que vous admettez, quoiqu'ils ne soient point clairement révélés dans la Bible, et que vous les croyez, non sur l'autorité de ce livre, mais sur celle de l'église catholique. Que devient donc votre règle de foi que vous vantez tant? Veuillez bien me donner d'après l'Écriture, et l'Écriture seule, le catalogue des livres inspirés; dites-moi quelle est le vrai sens de ces livres? Où trouvez-vous les mots *Unité* et *Trinité* de Dieu? quel passage vous commande de célébrer les fêtes de Noël, de Pâque et quelques autres que vous regardez comme des jours saints? Montrez-moi par quelle autorité vous chûnez le dimanche au lieu du samedi. La Bible que vous vous vantez de suivre si scrupuleusement, ne dit-elle pas que le Seigneur se reposa le 7^e jour et qu'il bénit et sanctifia ce jour, et ordonna de l'observer? (Exode X, Deutéronome XII). Dans quel endroit de l'Écriture est-il dit que Jésus-Christ annula ce précepte positif du Seigneur? La sanctification du samedi est un des dix commandements dont J. C. a dit: *Si vous voulez entrer dans la vie, observez les commandements* (St. Math.) Voilà certainement un ordre strict et absolu de J.-C. Ailleurs, le même J.-C. nous dit qu'il n'est point venu détruire la loi, mais l'accomplir. Non-seulement il a recommandé à ses disciples de l'observer, le samedi, mais lui-même l'a observé. Sur quelle autorité vous fondez-vous donc pour mettre de côté un précepte si formel de Dieu lui-même, un précepte corroboré par l'autorité et l'exemple de J. C.? Serait-ce par l'autorité de la Bible et du jugement privé?

Votre allusion à la loi civile est malheureuse et fatale à votre règle. Si vous étiez roi, M. Morelle, et que vous eussiez l'intention de promulguer des lois, que diriez-vous d'un ministre qui viendrait vous conseiller de ne

point établir de tribunal pour faire observer ces lois, mais de laisser tous vos sujets libres de les interpréter, de les appliquer et de les suivre? Cet homme vous paraîtrait insensé; et, en effet, cette idée est si absurde, que l'homme le plus borné en voit le défaut. Ainsi, jamais prince, jamais législateur, jamais peuple, quelque sauvage, quelque grossier, quelque ignorant qu'il soit, n'a cru pouvoir se passer d'une autorité pour interpréter les lois et en prescrire l'exécution. Or n'est-ce pas une impiété que de dire que le grand Roi des hommes a agi d'une manière aussi absurde? Quoi, il a publié un code de lois, et, suivant vous, c'est à chacun de l'interpréter comme il voudra! Croyez plutôt qu'il y a un tribunal chargé d'interpréter sa loi et de la faire exécuter; et comme Dieu ne fait rien qui ne soit strictement conforme au but qu'il s'est proposé, ce tribunal qu'il a dû établir, doit être infaillible et revêtu d'un pouvoir suffisant pour faire observer la loi de Dieu. Je vous laisse à chercher quel est ce tribunal et quels sont vos devoirs à son égard.

Je pourrais, si c'était nécessaire, citer encore une foule de questions importantes en fait de doctrine, et que vous ne pouvez résoudre. Tout en répétant votre éternel *cri de la Bible, et de la Bible seule* vous êtes obligé d'avoir recours à autre chose qu'à la Bible pour guider votre foi. Par exemple, où trouve-t-on dans la Bible les 39 articles, le livre des homélies, le livre de prières tant de fois revu, corrigé, augmenté et diminué? Avec l'Écriture seule, comment prouver ces rites, ces ordonnances, ces articles, ces formulaires, ces symboles, ces catéchismes, ces professions de foi, toutes choses si différentes dans les diverses églises protestantes? Sur quel passage vous fondez-vous pour baptiser les enfans? Que faut-il entendre par ce *baptême de feu* dont parle le Sauveur en Saint-Mathieu; ou par ce *baptême des morts* dont parle Saint-Paul? Ayant autant d'esprit que vous en avez, vous ne devez trouver aucune difficulté à éclaircir ces passages obscurs en faveur de ces pauvres ignorans papistes!

Je vais maintenant vous citer l'opinion d'un évêque protestant, le docteur Whitaker, sur le sujet dont il s'agit. "Quand Bellarmin, dit-il, prétend que les protestans reçoivent comme article de foi et pratiquent plusieurs choses non clairement révélées dans la bible, et que l'écriture en elle-même n'est si claire ni si expresse que, sans interprétation, elle puisse décider les controverses de foi, il se bat en l'air, faute d'adversaires, car nous sommes d'accord avec lui en cela."

Que M. Morelle se rappelle la définition de la règle de foi, qu'il a donnée au commencement de cette controverse, et qu'il la compare avec cet aveu du célèbre Dr. Whitaker. Maintenant, voyons ce que le docteur Walton, reconnu dans le monde chrétien comme un homme des plus versés dans la science biblique, dit des fruits de la règle du jugement privé. "Aristarque, dit-il, eut peine à trouver sept sages dans la Grèce; mais parmi nous, protestants, on pourrait à peine trouver un pareil nombre de fous. Chacun de nous est docteur; car chacun a l'esprit. Il n'y a pas un fanatique, un charlatan, une vile canaille, qui ne donne ses songes pour la parole de Dieu. L'abîme sans fond semble ouvert; et du milieu de la fumée qui s'en exhale, sortent, comme des sauterelles armées de dards, des tribus de sectaires et d'hérétiques, qui ont renouvelé toutes les hérésies des temps passés, et y ont ajouté les nombreuses et monstrueuses conceptions de leur propre esprit."

Eh bien! M. M..., que pensez-vous maintenant de votre règle de foi et de la prétention sacrilège que vous nourrissez de converser familièrement avec l'Esprit-Saint? Notre divin Sauveur et Rédempteur vous dit que *l'arbre se connaît par son fruit*. Mettons votre règle à l'épreuve; nous trouverons qu'elle est la source de ces innombrables systèmes contradictoires de religion qui divisent et partagent la famille chrétienne et déchirent le vêtement sans couture de Jésus-Christ. Le monde ne fournit-il point de nombreuses preuves que votre règle est un attentat contre la majesté de Dieu; est une opposition à l'exemple, à la prédication, à la conduite et aux commandemens de Jésus-Christ et de ses Apôtres; est une sanction directe des erreurs les plus dangereuses et des impiétés les plus révoltantes; enfin, est la source de blasphèmes sans nombre contre le ciel?

Votre règle, M. M..., fut suggérée par le serpent dans le Paradis terrestre, et malheureusement nos premiers parents en ont usé contre la défense de Dieu. Depuis lors, n'a-t-elle pas été aussi féconde en blasphèmes, en impiétés et en discordes que la pourriture la plus infecte l'est en insectes dégoûtants? Qui pourra compter toutes ces religions contradictoires que votre règle a réunies sur la terre?

Je crois en avoir dit assez, monsieur, pour convaincre tout homme conséquent et raisonnable que J.-C. n'a point voulu soumettre les vérités éternelles et immuables de son évangile au jugement privé qui ne saurait jamais réunir les hommes en un seul esprit, ni leur permettre de n'avoir qu'un esprit qu'une bouche pour glorifier Dieu (Rom. ch. XII. 16.) Jamais, avec une telle règle, les hommes n'arriveront à la connaissance d'un seul Seigneur, d'une seule foi, d'un seul baptême, d'un seul Dieu et Père de tous (Ephés. IV. 4. 5). Au contraire, la règle de foi protestante ne peut que rendre les religions des hommes aussi différentes que leurs figures.

Aussi, d'où ont pris leur origine les farces que votre confrère, le ministre Miller, joue, à la face du ciel, dans les Etat-Unis? Voyez les effets de votre règle dans les actions et les paroles de la célèbre Joanna Southcot (a) de sir Ed. Courtnay, et de tant d'autres, qui appuyaient toute leurs rêveries et leurs impiétés sur la Bible et la Bible seule. Comme l'oiseau que Noé envoya de l'arche, ne trouvant aucun lieu pour se reposer, revint à l'arche, ainsi, M. M., vous ne trouverez ni repos, ni sûreté, si vous ne revenez à l'arche, c'est-à-dire, à l'église de J.-C.

Puisque M. Morelle a pris pour épigraphe un passage d'Isaïe, je proposerai à sa méditation sérieuse ces paroles du même prophète: "Je ne vous ai pas envoyé, dit le Seigneur, et vous avez couru. Je ne vous ai point parlé et vous avez prophétisé." Je l'invite à réfléchir sur ces paroles, à examiner si sa mission est véritable et à abandonner au plus vite cette société de faux prophètes sans mission, sans foi, sans unité, sans règle.

P. S. Voilà, M. le rédacteur, les principaux arguments dont j'ai fait usage dans la conférence avec M. Morelle. Je dois encore une fois demander à mes concitoyens protestants pardon de la sévérité de mes réflexions. Je les prie de se souvenir que M. Morelle m'ayant prêté, dans son pamphlet, des arguments ridicules, que lui seul pouvait inventer, je me suis vu forcé de faire connaître la vérité.

M. Morelle a fait imprimer à la fin de son récit une thèse écrite contre la Primauté de Saint-Pierre. L'heure avancée ayant fait rompre la conférence avant que j'eusse eu le temps de la réfuter, il n'entre pas dans mon plan de faire sentir aujourd'hui les défauts de cette thèse. Les arguments de ce chef-d'œuvre de logique, où l'auteur lui-même avoue, p. 24, qu'il nage dans les absurdités, sont si peu clairs; le style en est si embarrassé et si barbare, que l'unique et véritable conclusion que l'on en puisse tirer est que la primauté de Saint-Pierre n'est pas chose facile à détruire. Du reste, j'y reviendrai quand mes occupations et ma santé me le permettront.

P. McMAHON.

CORRESPONDANCE.

UN APPEL.

Appel de l'opinion individuelle à l'opinion publique. Le niveleur a passé. Boucherville est en cendres. Nos frères des diverses sections de la province s'empressent de venir à notre secours; nous leur devons une reconnaissance qui ne peut s'oublier sans la plus noire ingratitude. Nous leur en faisons nos plus sincères remerciements.

Le montant des dons faits en faveur des nécessiteux ne nous est pas encore connu, et cependant il y a une diversité d'opinion sur le mode à suivre dans la répartition de la libéralité publique. Pour nous, signataires du présent appel, si nos notions du juste et de l'injuste sont correctes, nous croyons que les dons ne doivent être faits qu'aux plus nécessiteux, en proportion des moyens qui nous seront remis. Si les sommes que l'on nous remettra devaient être, comme quelques uns le prétendent, une indemnité, alors il n'y aurait pas de difficulté pour l'allocation à faire à chacun; il suffirait de diviser le montant des souscriptions au prorata des pertes de chaque incendié. Mais il n'y a pas d'indemnité, puisqu'il n'y a rien de dû. Tout nous vient de la généreuse libéralité de nos frères. Cependant celui à qui il reste quelques moyens fait des réclamations; doit-il être écouté?

Celui qui a une profession, de la santé, une pratique et quelque autre ressource, doit-il participer à la charité publique?

Celui qui a des terres ou une terre, grévée pour une valeur moindre que les deux tiers de sa valeur réelle, doit-il participer à la charité publique, bien qu'il aurait éprouvé quelque perte par l'incendie du 20 juin dernier?

Celui qui a une pension viagère ou un revenu de cinquante piastres ou plus, doit-il participer à la libéralité publique?

Celui qui a une profession et des parents octogénaires et riches, doit-il, pour quelque perte qu'il aurait pu essayer, participer aux dons faits pour le soulagement des nécessiteux?

Celui qui jouit de la santé, qui a un métier, de l'ouvrage, des parents aisés, doit-il participer à la charité publique, pour avoir perdu son enclume, son marteau, son alêne, sa verloppe ou sa scie, et à celui-là quelle proportion doit être accordée?

Nous demandons respectueusement si l'intention de ceux qui généreusement nous sont venus en aide, est de rétablir les fortunes de ceux qui ont souffert par l'incendie, ou si leur objet est de venir plus immédiatement au secours de ceux auxquels il ne reste rien, pas même pour se vêtir, se nourrir ou se mettre à l'abri des intempéries et qui n'ont point de parents auxquels ils peuvent s'adresser. Nous ne pensons pas que l'intention de

(2) Femme débauchée qui réussit à faire croire qu'elle était enceinte du Messie.

ceux qui ont si noblement offert leurs deniers soit de les donner à ceux qui se trouvent encore plus riches que bien des souscripteurs, malgré les pertes qu'ils ont pu supporter lors de l'incendie.

Messieurs les Editeurs dont les journaux sont publiés dans la langue anglaise sont priés de donner une traduction au présent appel, et de nous donner leur opinion, que nous considérons être l'opinion de la majorité de leurs amis. Les Editeurs des journaux publiés dans la langue française sont priés de nous en donner communication, ainsi que de leur opinion, afin que l'opinion publique soit respectée et prévale dans la distribution des sommes que nous pourrions recevoir de la bienfaisance de nos frères.

Les soussignés ont cru de leur devoir de déposer en la maison de ville, à Montréal, Copie certifiée d'un rapport qu'ils ont et l'honneur de soumettre à une assemblée tenue à Boucherville dimanche dernier à l'issue du service divin P. M. pour l'information de qui de droit.

Boucherville ce 12 juillet 1843.

Signé,

PIERRE BOUCHERVILLE,
HENRY MUNRO,
BOUCHIER DE LABROQUERIE.

Nous prions messieurs les signataires de cet appel de nous permettre d'ajouter à notre prochain No. l'avis qu'ils nous demandent, afin d'avoir le loisir de prendre leurs questions en mûre considération.—N. du Réd.

BULLETIN.

Confirmation.—Arrivée des Bulles de Mgr. Phélan.—Détresse des habitants de Beauharnais et de St. Timothée.—Perte du Columbia.—Encore le rappel.—Le protestantisme en Angleterre.—Le Docteur Pusey.—Chine.

Monsieur de Montréal a administré hier à l'église paroissiale le sacrement de confirmation aux enfants des deux sexes qui ont fait cette année leur première communion. Un grand nombre d'autres personnes reçurent aussi ce sacrement. La cérémonie commença à 7 heures et finit à 9½ heures. Il y eut 700 confirmés.

Monsieur P. Phélan, vicaire-général de Kingston, vient de recevoir ses bulles datées du 25 mars, qui le nomment évêque de Carrihen *in partibus infidelium*, et coadjuteur de Kingston avec le droit de future succession. On pense que le sacre de Mgr. Phélan aura lieu à Montréal; on n'en connaît pas encore le jour.

Il est pénible de voir la triste situation faite aux habitants de Beauharnais et de St. Timothée, à l'occasion des travaux de canalisation qui s'exécutent dans ces deux paroisses. Il était d'abord convenu que le canal passerait à l'extrémité des terres, de façon à ne pas les couper, mais à former comme une séparation naturelle entre les deux concessions. Il n'en fut rien; et l'indemnité promise pour ces dommages imprévus et nullement consentis, n'est ni payée, ni même estimée; on n'a pas payé davantage la partie des terrains nécessaire, dans tous les cas, au creusement du canal. Et les propriétaires, dans une parfaite bonne foi, n'ont pas eu l'idée de protester légalement contre cette occupation de leurs propriétés antérieure à une légitime estimation. La préférence promise aux ouvriers canadiens pour les travaux qui s'exécuteraient chez eux, s'ils étaient d'amiable accord dans la cession de l'extrémité de leurs terres, on sait qu'elle ne fut jamais accordée; et loin de là, aujourd'hui les entrepreneurs refusent d'employer des Canadiens. Durant tout l'hiver, les ouvriers irlandais, sans ressources si nécessaires pour vivre, étaient loin de pouvoir acheter du bois, et dans leur détresse ils n'ont pas su respecter les propriétés des Canadiens; les clôtures ont été enlevées pour chauffer les cabanes. Depuis, les troubles qui ont eu lieu, ayant laissé pendant de longs intervalles ces travailleurs sans ouvrage, les pillages et les désordres ont continué; les chevaux des Irlandais étaient en liberté à l'usage dans les prairies; les habitants ne pouvaient ni clore ni garder leurs terres; les loyers n'étaient plus payés; et il y avait une multitude de pauvres à secourir, car d'un jour à l'autre on fait un peuple de mendiants de cette population d'ouvriers, selon la volonté ou le caprice des entrepreneurs. Au milieu de tous ces maux, les Canadiens persistent à reconnaître la légitimité des plaintes des Irlandais, et ils seraient presque portés à excuser les déprédations dont ils sont victimes en considération de cette grande misère. Mais ils accusent hautement le bureau des travaux qui, malgré leurs plaintes, n'apporte aucun remède à leurs maux, n'a aucune répression pour ceux qui les provoquent. Ils se plaignent avec raison que les ouvriers, quand on les emploie, ne sont payés qu'après un mois d'attente, ce qui les met dans l'obligation de se pourvoir, à crédit, et conséquemment à plus haut prix, aux magasins monopoleurs des entrepreneurs, qui par là font une double spéculation.

ERREUR

tion sur les sueurs et la pauvreté des ouvriers: Ils se plaignent que, contre toute convention, plusieurs habitans se sont vus obligés de transporter, sinon de détruire leurs bâtimens pour livrer passage au canal, auquel on fait décrire des sinuosités à travers les terres, selon la commodité de l'exploitation. Ils se plaignent de voir leurs terres universellement dévastées, de façon que plusieurs ne peuvent cette année en tirer aucun parti. Ces griefs nous semblent sérieux et dignes assurément de l'attention des autorités compétentes. Il doit y avoir des moyens légaux et de répression; et nous ne comprenons pas pourquoi des plaintes justes ne sont pas écoutées; pourquoi lorsqu'on les fait chacun renvoie les plaignans à son voisin, sous prétexte que l'affaire n'est pas de sa compétence. N'y a-t-il plus de lois pour arrêter les désordres? n'y a-t-il de juridiction compétente, que pour ceux qui oppriment? et sera-t-il permis à ceux-ci de rire de tout le mal qu'ils provoquent ou qu'ils permettent? Nous sommes dans un pays civilisé, pensons-nous, et il doit y avoir de la justice pour tous, pour les pauvres et les faibles d'abord; les riches et les puissans sauront assez trouver de protection quand ils en auront besoin. Ce que nous avons dit, c'est d'après des informations puisées à une source respectable. Nous serions heureux dans tous les cas qu'on nous prouvât que nous sommes mal informés, car mieux vaudrait une erreur que le mal que nous signalons.

Les journaux d'hier annoncent que le *Columbia*, parti de Boston il y a quelques jours, a naufragé entre cette ville et Halifax, où il était attendu avec une grande anxiété. Heureusement les passagers, l'équipage et la malle ont pu être recueillis par des bateaux pêcheurs qui se trouvaient dans ces parages. C'est en face de *Seal Island*, peu éloignée d'Halifax, que le steamer s'est échoué, en touchant sur un rocher. Tout le fret et les bagages sont sauvés, mais le bâtiment est perdu.

Dans son numéro de lundi, la *Minerve* assure que sir R. Peel a fait triompher dans le cabinet sa politique de conciliation vis-à-vis de l'Irlande. C'est un heureux événement; et dans ce cas nous ne doutons pas que les chambres ne reviennent à des mesures plus justes et plus modérées à l'exemple du ministère. Cette politique changerait tout à coup la prévision des événemens futurs. Tous les amis de la justice, de l'humanité, du catholicisme désirent le succès de la cause du rappel. Mais ils le désirent beau, grand, pur comme son objet; ils le désirent exempt de souillure et de sang. Encore une fois que Dieu soit en aide au libérateur de l'Irlande!

Les journaux anglais annoncent qu'il se manifeste depuis quelque tems une recrudescence de zèle protestant qui a bien aussi son côté curieux et amusant. Il paraît que l'alarme est grande dans toutes les églises, que les dangers que coure la sainte réforme sont menaçans. Nous ne savons même pas si dans un tems prochain on ne votera pas l'urgence d'une nouvelle réforme pour se tirer de là, et si on n'invoquera pas les secours du *catholique Courrier français*, afin de soutenir l'ancienne pour laquelle, comme vous savez, il a des sollicitudes et un amour de mère. Quoiqu'il en soit, on s'agite furieusement à Londres, on s'assemble, on délibère, on serre les rangs pour faire face à ces ennemis de la réforme multiple et divisible, à ces papistes enragés qui deviennent chaque jour plus nombreux, plus forts, plus puissans; qui marchent la tête haute et le regard assuré; qui se moquent de l'impuissante colère de leurs adversaires; qui ont pour eux un sourire de pitié qui les épouvante; dont les doctrines et les enseignemens, calomniés hier, et aujourd'hui connus et étudiés, font trembler ceux qui avaient cru les avoir étouffés pour jamais; pénétrèrent dans les universités, dans les églises, dans les maisons, jusqu'au palais de leur reine; semblent s'insinuer par tous les pores comme l'air qu'on respire; leur enlèvent ministres et fidèles, nobles et bourgeois, savans et ignorans; font dans leurs rangs une moisson si abondante que les ouvriers manquent à l'ouvrage plutôt que l'ouvrage aux ouvriers. Il faut avouer qu'il y a là de quoi effrayer, attrister, faire pleurer les heureux et riches héritiers de la réforme des vénérables Luther et Henri VIII. Et quand on songe que tous ces maux sont venus fondre à la fois sur leurs églises si prospères, si plantureuses qu'elles en ont créé et mis au monde des centaines chacune; que ces calamités sont arrivées au moment où on les attendait le moins: au moment où les lords évêques allaient dans une placide béatitude voter des lois d'exclusion et de proscription pour les papistes, tout en digérant leur dîner; sans autre souci que de prêcher par le ministère d'un fils, d'un neveu ou d'un cousin quelques bonnes calomnies contre Rome et le pape; sans autres frais que de donner quelques centaines de leurs mil-

liers de louis de revenus, autrefois le patrimoine des pauvres et le bien des catholiques, pour l'achat de biblièques qu'ils ont faites à leur image et ressemblance, à l'usage des nègres, des indiens rouges, jaunes ou olivâtres qui en calfeutrent leurs cabanes. Il est vrai qu'ils font des lois qui condamnent à être pendus, sauf espoir de déportation, ceux qui volent l'énorme somme de £20; il est vrai encore qu'il y a dans le code criminel et dans la langue de tous les peuples les mots *injustice, violence et spoliation*: et les palais où ils abritent leur vie de *Nabab*, leur oisive et inutile existence, les parcs, les terres qu'ils foulent du pied de leurs chevaux, les temples où ils vont étaler leur orgueil et leur hypocrisie, ou jeter l'insulte à Dieu et à sa religion, il est vrai encore que tous ces biens ils les ont honteusement ravés à leurs maîtres légitimes et aux pauvres qu'ils nourrissaient. Mais de quoi se plaindrait-on? N'ont-ils pas fait bonne justice? n'ont-ils pas envoyé à l'échafaud ceux qui se plaignaient trop forts? n'ont-ils pas créé à perpétuité une classe d'hommes dans la société qui se nomme la classe des pauvres; qui naît, vit et meurt pauvre de par leur loi, et qu'ils nourrissent, par amour des contrastes sans doute, pour le charme de la variété, un peu moins bien que leurs meutes; nous ne disons pas que leurs nègres, car ils n'ont plus que des esclaves blancs? ne sont-ils pas heureux et riches? ne jettent-ils pas par l'éclat de leur bienheureuse vie, par leur nombreuse et noble progéniture, par le luxe de leurs équipages et l'insolence fashionable de leurs valets plus de lustre sur l'Angleterre, que ces prêtres et ces moines d'autrefois qui passaient leur vie à travailler et à prier Dieu, qui prodiguaient en aumônes tous leurs revenus, qui se faisaient mendiens pour les pauvres quand ils avaient tout donné, promenant à travers les villes et les campagnes leurs faces blêmes et pénitentes, leurs pauvres costumes de religieux? En vérité c'était triste, et nos lords-évêques y ont mis bon ordre. Evidemment les heureux biens qu'ils ont partagés avec leur bon ami Henri VIII n'étaient pas faits pour des gueux et des mendiens: de quoi donc se plaindrait-on? Tout n'est-il pas pour le mieux dans le meilleur des pays possible? En vérité ces papistes sont fous de ne pas comprendre cela; et il faut qu'un affreux, déplorable vertige soit tombé sur les esprits pour les entraîner au catholicisme, pour qu'ils n'acceptent plus comme une démonstration et un oracle les mots d'ordre: idolâtrie, papisme, antechrist; pour qu'ils ne croient plus qu'il est préférable d'enrichir évêques protestans et ministres, avec leurs femmes et leurs enfans, que de nourrir des milliers de pauvres bons tout au plus à dresser des chevaux et des chiens, et dont l'aspect n'a rien de réjouissant. En vérité nous arrivons à la fin des tems, et le monde devient fou.

Voilà ce qui émeut, ce qui étonne, ce qui épouvante le protestantisme anglais; voilà ce qui lui fait sonner l'alarme et crier au secours d'un bout à l'autre de la réforme. A ces cris sont accourus anglicans, méthodistes, quakers, wesleyens, des sectes que nous ne connaissons pas, et dont les noms seuls sont des plus curieux et des plus amusans, les fidèles d'une comtesse, par exemple. Une fois réunis il s'agit de s'entendre et de ne pas se contredire. Vous croyez cela difficile à cinquante ministres de cinquante religions différentes? Pas le moins du monde: ils sont doués d'un génie inventif les ministres; il y en a parmi eux qui ont inventé déjà plusieurs religions, comment seraient-ils embarrassés dans le cas présent? D'ailleurs, il faut être juste, ici ils ont été tout bonnement imitateurs, ils ont copié leurs frères de New-York. Il ont donc résolu et déclaré, sans souci du qu'en dira-t-on, (et honni soit qui mal y pense!) qu'ils étaient tous d'accord sur les *points fondamentaux*, et qu'ils pouvaient travailler ensemble à l'anéantissement du papisme. Ce n'est pas plus malin que cela. Il est vrai qu'ils ne disent jamais quels sont ces *points fondamentaux*; ils sont depuis longtems comme les éclipses, invisibles en Europe et dans toutes les contrées où ils sont annoncés. C'est encore là du génie inventif, s'il en fut. Avec des ressources pareilles dans l'esprit on ne saurait périr. Nous soupçonnons cependant que les *points fondamentaux* qui mettent d'accord ces chers ministres, c'est la bible protestante, où en effet on trouve ce qu'on veut, et une haine bien profonde des catholiques, comme à la grande assemblée de New-York. A la bonne heure; voilà quelque chose qui se comprend. Oui, nous comprenons parfaitement que nos succès, nos triomphes, qu'il serait inutile et fastidieux de proclamer tous les jours, doivent affliger profondément ces pauvres gens. Et ce qui fait venir la larme à l'œil, c'est de penser que leur puissance et leurs ressources, colossales il est vrai, mais toutes matérielles, ne seront nullement capables de combattre et d'entraver cette autre puissance toute morale, toute

CINATION

spirituelle, cette propagation des idées catholiques, des sentimens catholiques si heureusement en harmonie avec les besoins de tous les cœurs nobles, généreux, dévoués, si nécessaires aux âmes de notre époque, dévorées d'un immense besoin de croire. Aujourd'hui que les études historiques sont celles qui attirent surtout les intelligences, le catholicisme doit triompher nécessairement et le protestantisme est perdu. Il ne faut que le connaître lui et son histoire pour être désabusé, pour le repousser avec dégoût; et il n'a réellement vécu que de calomnies, d'hypocrisie et d'illusions: son règne est fini. Tout esprit qui examinera, qui étudiera, non point des croyances et des systèmes religieux, c'est une ironie dans un culte de négation; mais des faits, des hommes et leurs actes, il sera catholique. Les hautes intelligences, parmi les protestans, le sentent bien et l'avouent franchement. Et si tous ne suivent pas leur intime conviction, c'est qu'il y a des préjugés difficiles à vaincre, des obstacles graves et nombreux à surmonter, des ménagemens que respecte une certaine prudence, des intérêts que tous les hommes n'ont pas l'héroïsme de sacrifier. Après tout ne nous plaignons pas, la part des catholiques est assez belle, et leurs victoires assez nombreuses et assez rapides. L'épouvante, l'agitation, le branle-bas général où elles ont jeté leurs ennemis, en est une preuve authentique; et ceux-ci se sont chargés de démontrer au monde entier notre puissance et l'importance de nos conquêtes. S'il y a là de quoi les attrister profondément, il y a donc pour nous l'occasion d'une grande joie et d'une sainte gratitude pour la bonté de Dieu, qui a ménagé à son église ces jours glorieux.

Le docteur Pusey, le célèbre professeur d'hébreu à l'université d'Oxford, vient d'être interdit de la prédication pour deux ans dans la circonscription de cette université. Ce fut à la suite d'un sermon où il avait émis des principes catholiques que le vice-chancelier le frappa d'interdit. Le savant docteur protesta contre l'injustice de cette sentence, et en prit occasion de déclarer ses opinions d'une façon plus explicite et plus éclatante. Il est sans doute inutile de nous arrêter sur le motif et le mode de cette persécution. Dans le fond elle n'a rien d'affligeant. Les fanatiques persécuteurs du purisme ont fait une gaucherie mal paillée, voilà tout. Par cet acte insensé ils viennent de servir le docteur Pusey et ses doctrines cent fois mieux qu'il n'eût pu le faire lui-même, quand toutes les chaires des deux royaumes eussent été accessibles à son éloquente parole. Ces gens-là ne comprennent pas que les persécutions n'ont ordinairement qu'un résultat: d'intéresser jusqu'aux indifférens en faveur des victimes; de rendre célèbres jusqu'aux plus obscurs en en faisant des martyrs. Il n'y aura plus personne en Angleterre à présent qui ne veuille connaître un homme que l'on redoute si fort, qui ne veuille l'entendre et étudier ses doctrines. N'est-ce pas que le vice-chancelier a rendu un grand service à l'université protestante et au protestantisme, et qu'il vient de faire preuve d'une grande intelligence?

Une lettre de Chusan, citée par le *Canton Register*, dit que le chef du céleste empire se préparait à la guerre avec les anglais. Cette nouvelle demande confirmation, et nous sommes loin d'en prendre la responsabilité. Cependant la mort inopinée du commissaire Elpoo, le seul Chinois en apparence favorable à la paix, devra jeter quelque perturbation dans les négociations. Car il ne faudrait pas partager l'erreur quelque peu universelle, que le paiement partiel de l'indemnité par la Chine, prouve que les négociations sont arrivées à leur terme, et que tout est réglé entre les deux puissances. Les Chinois paieront toujours quand ils pourront se tirer d'un mauvais pas avec de l'argent. Ils peuvent payer des sommes plus énormes tout en faisant des levées et des préparatifs de guerre. Au fond ce n'est rien pour ce gouvernement de donner de l'argent en cette occasion: il n'en est pas plus pauvre, car un décret fait peser sur les villes conquises le contingent à fournir. Il a même l'habileté d'imposer les marchands étrangers par un surcroît d'impôts sur l'entrée des marchandises; en sorte que ce sont bien plus ceux-ci qui paient l'indemnité que le trésor impérial. Le gouvernement du céleste empire a montré la même tactique à tous ses échecs successifs: son but unique est d'endormir et de tromper la défiance de ses ennemis. Il pense, et il a raison, que l'argent est le moyen le plus sûr d'y parvenir; il donne de l'argent. Tant mieux, dira-t-on; c'est ce qui peut arriver de plus heureux à l'Angleterre. Nous sommes de cet avis si réellement l'Angleterre ne veut la queue de l'argent. Mais si l'Angleterre a un but plus sérieux et surtout plus moral et plus noble; si elle désire, établir

sur ces côtes une puissance et une prépondérance solide et durable; si en un mot elle veut conquérir son établissement politique et commercial en Chine; nous pensons qu'elle est loin encore d'avoir réussi; et la soumission apparente des Chinois n'est pas du tout la preuve qu'il en soit ainsi. Nous pensons même que les Chinois sont plus éloignés de faire la paix et une alliance avec leurs vainqueurs qu'avec toute autre nation, et cela précisément parcequ'ils sont leurs vainqueurs. Le caractère chinois est jaloux, tenace, vindicatif et profondément dissimulé. La soumission du céleste empereur a été trop prompte pour être vraie, et le peuple ne prend même plus la peine de la dissimulation. Nous ne doutons pas pour cela que l'Angleterre ne triomphe par ses armes toutes les fois qu'elle le voudra; rien n'est si facile que de combattre et de vaincre les Chinois. Mais ce qu'elle a fait hier elle sera obligée de le recommencer demain. Ce ne sera pas une occupation, un établissement politique qu'elle obtiendra, ce sera une conquête à faire tous les jours, ce sera une occupation à main armée, ce sera une guerre à perpétuité; jusqu'à ce que les Chinois, aidés de l'expérience de leurs ennemis, ou instruits et dirigés par des puissances rivales de l'Angleterre, aient pris la tactique militaire, aient préparé les ressources et les moyens de vaincre employés contre eux, pour vaincre à leur tour. Nous désirons la soumission de la Chine dans un but de religion et d'humanité; mais pour qu'on puisse l'atteindre ce but, il faut la paix et le repos; une guerre incessante, irritable ne nous paraît donc pas favorable. Espérons toutefois qu'on pourra l'éviter, et que les nouvelles que nous recevrons de ce pays démentiront les dernières.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ÉTATS-UNIS.

—On lit dans le *Propagateur catholique* du 24 juin.

Erection de nouveaux Evêchés aux Etats-Unis.—Les évêques des Etats-Unis, assemblés au cinquième Concile, ont résolu de présenter au Saint-Siège l'érection de six nouveaux évêchés. Cette mesure réclamée par les progrès du catholicisme au milieu de nous, et par les besoins spirituels des catholiques, ne peut être la matière d'aucune difficulté auprès de la cour de Rome, qui est parfaitement instruite de l'état des églises d'Amérique. Ces six nouveaux sièges doivent être érigés, l'un à Hartford, pour les états du Connecticut et Rhode-Island, un autre à Pittsburg, renfermant la partie ouest de la Pennsylvanie, un troisième à Chicago, sur le lac Michigan, pour l'état des Illinois, un quatrième à Milhawkie, également sur le lac Michigan, pour le territoire de Wisconsin, un cinquième dans l'Orégon, et le sixième à Little-Rock dans l'Arkansas. Outre cela un évêque doit être nommé pour Charleston, laissé sans évêque par la mort de Mgr. England; et deux différens évêchés, dont les noms ne sont pas encore connus certainement. Cela porte à neuf le nombre des nouveaux évêques des Etats-Unis.

Selon l'usage les pères du Concile ont envoyé pour chaque siège les noms de trois candidats au souverain Pontife. Dans deux mois d'ici nous pourrions connaître ceux qui auront été appelés aux redoutables fonctions de l'Episcopat.

Missionnaires Catholiques.—Entre les caractères distinctifs de l'Eglise Catholique, un des plus remarquables est sans contredit cet esprit de zèle qui multiplie chaque année les Missionnaires, et les fait courir aux extrémités du monde; dans les pays où il y a le plus de fatigues et de dangers. Qu'un missionnaire meure à la peine, ou qu'il tombe sous le fer des bourreaux, dix s'offriront pour occuper la poste périlleuse que sa mort a laissée vide. Nous voyons que dans le mois de décembre 1842 et de janvier 1843, une vingtaine de missionnaires sont partis d'Europe pour différens pays. Deux pères Dominicains d'Italie se sont embarqués à *Civita-Vecchia*, se rendant à la mission de Mossol en Mésopotamie.—Deux prêtres allemands ont dû s'embarquer aussi, l'un pour les Etats-Unis, l'autre pour le Texas. Dans le même temps deux prêtres irlandais s'embarquaient aussi pour aller évangéliser la Guyane Anglaise;—un prêtre Lazariste, est parti pour la Chine sur un des bâtimens de l'état, et un père appartenant aussi à la congrégation de Saint-Lazare, a été envoyé à la mission de Naxos, en Grèce.

Dix prêtres sont également partis du Séminaire des Missions étrangères. Deux d'entre eux sont destinés à la mission de Pondichéry, quelques uns pour la Cochinchine;—les autres se rendent à Macao et de là seront dirigés sur le Tong-King ou quelque autre mission de l'Asie, selon qu'il sera jugé plus expédient.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

—A l'assemblée du 6 courant, l'honorable R. E. Caron, maire de Québec qui la présidait, a donné communication de l'extrait suivant d'une lettre de M. J. Viger, ancien maire de Montréal; ces chiffres sont plus éloquents que des paroles ne pourraient l'être:

«Le village de Boucherville date de 1667; il a donc 176 années d'existence, et Dieu sait s'il se relèvera du coup qui vient de le frapper.»

Avant l'incendie de 20 juin dernier, il consistait en

Bâtimens en pierre.—En bois.	
1 Eglise.	1
1 Chapelle.	1
1 Ecole des Sœurs de la Congrégation.	1
1 Ecole de paroisse.	1
100 maisons de particuliers, dont.	22 et 78

104 25 79-104

Toutes ces propriétés avaient des dépendances plus ou moins considérables et étaient généralement closes en planches.

La population était de 316 adultes, 335 enfants : Total 651 âmes.

L'école des Sœurs était fréquentée par 70 élèves (filles). L'école de paroisse par 60 (garçons).

L'incendie du 20 juin a détruit : l'église, la chapelle, les deux écoles, 51 maisons particulières avec leurs clôtures, et 92 bâtimens de cour, la plupart construits de pièces sur pièces. Du nombre des édifices incendiés (tant publics que privés), il y en a 11 en pierre et 44 en bois, ou 55 sur 104. Toutes les dépendances étaient en bois.

La perte du mobilier a été estimée, par gens experts, valoir.

£3,744 11 0

Et le coût de la reconstruction de tout ce que le feu a consumé en bâtimens et clôtures:

17,078 15 0

£20,823 6 0

L'église et une ou deux maisons seulement étaient assurées.

Par ce sinistre 207 adultes et 112 enfants, ou 519 individus, ont été délogés, et 24 autres personnes se sont trouvées y perdre ; mais ces dernières ou résident hors du village, ou ont des propriétés et un chez-soi ailleurs qu'à Boucherville.

Cent-trente enfants sont rentrés chez leurs parents forcés par cet accident d'interrompre leurs classes.

J'ai été sur le terrain le 28 du mois dernier, pour y recueillir moi-même tous ces petits faits.

—On écrit à la *Minerve* :

« Les Editeurs de papiers, tant anglais que français, rendront service à plusieurs de leur souscripteurs en les informant qu'un chemin depuis le township d'Acton jusqu'à la seigneurie St. Hyacinthe, a été verbalisé dernièrement, et que les travaux vont être commencés immédiatement.

Tous les propriétaires dans le township d'Acton et ceux des 18e, 19e, 20e et 21e rang d'Upton y sont plus ou moins intéressés, et doivent s'empressez de remplir leur obligations s'ils veulent éviter des poursuites en justice »

IRLANDE.

—Un trait des plus importants, et qui promet de réaliser nos prévisions sur l'Irlande, caractérise la politique Peel, c'est la détermination à laquelle serait arrivée, après bien des débats et des difficultés, une majorité du cabinet de Saint James, de ne pas soumettre l'Irlande à la coercition, contrairement à ce qu'on avait d'abord annoncé et dans le parlement et dans la presse officielle. Ainsi donc la question du rappel de l'union pourra se débattre au grand jour comme ci-devant, et le peuple irlandais se maintenir dans toute la plénitude de ses prétentions à la possession et à l'exercice de ses droits constitutionnels. Nous nous réjouissons beaucoup de cette mesure du gouvernement, et nous l'en félicitons autant que nous devons aussi en féliciter nos co-sujets d'Irlande. Mais c'est surtout Sir Robert Peel qui mérite les éloges de tout le monde pour avoir su d'un coup habile détourner les sanglans orages qui étaient peut-être à la veille de replonger l'Irlande dans toutes les horreurs de la guerre civile et d'un asservissement devenu pire encore. Il paraît que Sir Robert Peel a eu à combattre dans les conseils de Sa Majesté, entre autre le duc de Wellington et Lord Stanley, et est sorti de cette lutte formidable victorieux. Son triomphe est beau. Espérons qu'il saura en profiter dans l'intérêt de l'Irlande comme de l'Angleterre. C'est ainsi qu'il pourra le mieux servir l'humanité, et réaliser l'idée qu'on a de son génie pour concevoir, et de son habileté pour exécuter de grandes choses. *Minerve*.

Quoique les extraits suivans soient antérieurs aux dernières nouvelles, nous les publions cependant, afin de donner à nos lecteurs l'opinion de la presse étrangère sur la question du rappel.

On lit dans l'*Espérance de Nancy* :

O'Connell en Irlande A côté de ce qu'on appelle le colosse britannique s'élève un autre colosse qui a grandi dans l'oppression, à mesure que le premier cherchait à s'élever. C'est l'Irlande. Nous l'avons dit maintes-fois, il faudra bien que tôt ou tard, par la force inévitable des idées et des choses, sinon par une libre et sincère adhésion, l'Angleterre cède enfin aux incessantes réclamations d'un peuple qui, en protestant de son attachement inviolable à l'ordre et à la royauté établie, ne demande autre chose que les franchises dont un étrange abus de pouvoir l'a uniquement dépouillé.

Or, la Providence a permis que ce peuple, qu'assède de traiter en paria la dédaigneuse aristocratie des lords, trouvât un solide appui dans l'éloquence de l'un de ses enfans, de Daniel O'Connell, le premier orateur du monde.

Fort de la sainteté de sa cause et de la légitimité de son droit, cet homme ou plutôt cet athlète, sublime personnification de plus de sept millions d'individus, n'a cessé de plaider pour eux devant la chaire des communes, en

les abritant, contre tous les ministères et contre toutes les attaques, du bouclier de sa parole.

Le torysme avait cru, par de fallacieuses promesses, endormir l'Irlande avec son défenseur, et paralysé leurs efforts réunis dont il espérait ainsi de reculer indéfiniment le triomphe. Mais il y a un terme à tout, à la ruse comme à la violence ; et il vient un jour, dès longtemps marqué du doigt de Dieu, où tombe le masque de la fourberie, arraché de ses propres mains ou par d'autres plus impitoyables, qu'elle s'était flatté de garotter à l'aide de l'astuce et du mensonge. Alors les faits apparaissent dans leur effrayante nudité ; la vérité, d'autant plus forte qu'elle s'est montrée plus patiente, lève son front outragé, regarde le ciel, et fait entendre de formidables accens ; le silence se fait autour d'elle, et les nations attendent !.....

Dans un discours, sans cesse interrompu par des bravos d'une énergie presque sauvage, le grand agitateur a fait entendre ces paroles :

Lorsque sir Fowell Bustoff prêchait l'abolition de l'esclavage, il invoquait comme argument principal la diminution de la population esclave dans tous les districts où le système existait. Il faut faire circuler cette vérité dans tout le pays, et il faut que nos maîtres, en serrant les chaînes du peuple s'ils le peuvent, tremblent et pleurent à la vue des effets de leur tyrannie. La presse périodique anglaise a l'air de croire que nous ferons bien d'abandonner notre agitation, parce qu'il a été articulé contre elle certains discours dans le parlement. C'est une absurdité. Quant à moi, si je n'avais pas d'autre stimulant pour continuer l'agitation, de tels discours auraient précisément pour effet de me stimuler, de m'exciter à le faire. Les partisans de la révocation décupleront leurs forces précisément à cause de ce *brutum fulmen* d'un sottie menace contre eux. On parle de guerre civile : mais tant que je vivrai, il n'y aura pas de guerre civile. Nous ne ferons pas la guerre, nous nous retrancherons dans la légalité, et si l'on nous attaque, ce ne sera pas une guerre civile. Je leur déclare bien qu'il n'y a pas dans leurs rangs, un seul wellingtonien qui reculerait moins que moi devant cette lutte, si l'on nous y forçait. Nous ne violerons aucune loi divine ni humaine ; nous sommes prêts à rester sur le terrain constitutionnel tant que l'on nous permettra d'y rester. Mais si l'on nous en repousse, oh ! alors *væ victis* ! entre les parties contendantes.

Mais il faut que l'on nous pousse à ce parti, c'est-à-dire, il faut que l'on méconnaisse toute loi et tout droit. Il faut que l'on nous présente le glaive dégoûtant de sang, ce glaive de Cromwell, qui balaya ce pays, semant la terreur et le meurtre. Mais, messieurs, toutes les puissances de l'Europe ne sauraient vaincre l'Irlande, si les Irlandais, serrant leurs rangs, sont fidèles les uns aux autres. Et, remarquez-le bien, je ne menace pas, mais je mets l'attaque au défi ; je tiens ici le langage du dévouement docile, mais en même temps du droit constitutionnel. Si la loi et la constitution avaient consacré la tyrannie, et la cruauté s'exerçant au nom de la justice, la reine ne serait pas assise au trône. La famille de Savoie, les Stuarts régneraient encore. Mais le titre de reine est, Dieu soit béni ! le droit de naissance des libertés de ses sujets. Mais à quoi bon parler de ces choses ? nous sommes trop bonnes gens pour penser à faire la guerre avec qui que ce soit. Nous sommes trop assurés du succès pour nous mettre en la puissance de nos ennemis en violant la loi ; nous savons bien l'avantage que nous leur donnerions en agissant de la sorte...

Peel et Wellington ont fait plus de mal qu'on ne peut se l'imaginer en s'efforçant d'enlever à leur souveraine les affections du peuple irlandais. S'il y avait dans les états de la reine une partie où S. M. était réverée et bien aimée, c'était à coup sûr l'Irlande. L'expression d'un sentiment affectueux pour la reine était devenue un des dogmes de la foi politique des Irlandais ; on appelait cela en Irlande ; pulsation du cœur de l'Irlande. Jamais, dans aucun meeting public, n'a été prononcé un mot irrespectueux pour la reine. L'homme qui serait assez vil pour articuler ce mot, serait à l'instant même châtié. Comment Peel ose-t-il donc se servir comme il le fait du nom de la reine ? A peine S. M. s'est-elle assise au trône, que les tories ont commencé à la calomnier. Tout ce qui se pouvait trouver de plus déshonorant, ils l'ont pillé partout pour ternir la réputation et flétrir le caractère d'une femme trop pure pour mériter le moindre reproche. La presse tory s'empresse de publier tout ce qui pouvait appeler sur elle le mépris, si elle protégeait par ses articles les hommes qui essayaient de l'assassiner. Oxford lui-même valait mieux que ces misérables, car il n'avait fait que tenter de la tuer, et la plupart d'entre eux regrettaient qu'il eut manqué son coup. (Grognemens à l'intention de ces régicides.) Rappelez-vous, messieurs, que l'on composa un jury convenable pour le juger, et ce jury au lieu de condamner Oxford, lui vota presque des remerciemens. (Les grognemens redoublent.) Après tout cela, ils ont l'audace de dire au peuple d'Irlande que sa souveraine bien-aimée lui est contraire ! Sir Robert Peel doit être mis en accusation pour avoir dit au peuple irlandais que la reine est son ennemi. Assurément, il n'est pas un homme au monde travaillant plus efficacement à la séparation des deux pays que celui qui s'efforce ainsi de briser le lien d'affection entre le peuple et sa reine bien-aimée ! Comment ose-t-il dire que de telles paroles sont sorties de la bouche de sa majesté ? Non, non, je ne puis le croire ; ces paroles, c'est le ministre qui les dit, et le ministre lui prête et des sentimens et un langage bien éloignés de son cœur et de sa pensée. On ne devrait pas souffrir qu'un ministre se permette d'opposer la personne royale à ses sujets dans une controverse politique ; ce n'est pas ainsi que l'on triomphera de la révocation de l'Union. La conduite de Peel et Wellington va au contraire lui donner une nouvelle vie, et comme l'effet de leurs paroles

sera d'augmenter beaucoup la rente, il faudra à l'avenir lui donner le nom de la rente Wellington et Peel. J'espère vivre assez pour voir Peel mis en accusation sous la prévention d'avoir prêté à la reine des sentiments qui n'étaient pas ceux de S. M. (applaudissements, trépignements, grognements frénétiques.)

« Que l'Irlande se félicite, — s'est écrit O'Connell, dans le banquet du 16 mai, présidé par l'évêque de Meath, — de posséder un évêque comme celui qui nous préside, comme ceux que nous voyons l'entourer dans cette heureuse réunion. C'est la constellation du génie qui éclaire notre hémisphère et qui nous guide et nous réchauffe dans notre lutte morale pour le plus grand de tous les avantages politiques. Nous devons être fiers de compter parmi nous des hommes, dont le peuple reconnaît et admire les vertus évangéliques, des hommes dont les bienfaits sont le lien le plus étroit entre le clergé et le peuple, et dont la bienfaisance est le plus sûr garant de la fidélité commune.

« Si j'examinais toute cette belle hiérarchie de l'Irlande, d'une manière approfondie, je trouverais assurément qu'elle n'a pas sa pareille dans aucune autre partie du monde. Quand l'étranger dévaste le sol de la patrie, quand le saxon nous écrase, la hiérarchie d'Irlande, semblable aux magnifiques temples de Palmyre dans le désert, surgit, dans toute sa splendeur, tenant à la terre par les pieds, mais la tête dans les cieux. Nos églises ont été désolées, nos ornements d'or détruits, nos murs renversés à terre, et cependant la hiérarchie d'Irlande est demeurée debout, majestueuse, puissante, belle, comme les rêves éclatants des bienheureux esprits qui voient perpétuellement l'éternité où ils nous doivent conduire. Que l'on ne me dise pas que l'Irlande n'est pas une nation; l'Irlande a une église nationale, et la nation se résume dans son église qui n'a jamais péri. Quand même le joug de l'étranger ne se fût pas appesanti sur nous, quand même la royauté irlandaise (que je ne regrette pas) trônerait encore, l'église d'Irlande ne serait pas plus parfaite, belle de tous ses ornements, puissante de toute sa vertu, riche de toute sa sainteté. Oui, grâce à Dieu, nous avons une église nationale, et sous ses portiques s'élèveraient encore les saints autels de la liberté, et à son ombre, la jeune espérance, l'indépendance irlandaise se développant, atteindrait la maturité de la vertu. Oui, messieurs, nous sommes bénis de Dieu, puisque nous avons pour nous diriger de tels prélats.

Dans une réunion, plus nombreuse encore que toutes les autres, l'orateur s'est exprimé en ces termes :

« Je déclare que je n'abandonnerai jamais l'agitation avant d'avoir obtenu le gouvernement de l'Irlande par l'Irlande. Ce que je réclame du gouvernement anglais peut être résumé ainsi : 1°. Il faut remédier à l'injustice financière faite à l'Irlande. On a reçu, ce matin, à Dublin, la nouvelle que mes discours avaient agi sur les cours des fonds publics. Cela devait être. Si le cri de la révocation avait plus de retentissement, il est évident que les créanciers anglais auraient de moins ce qu'ils tirent injustement de l'Irlande, en vertu de l'acquiescement de l'acte d'union. Je demande, en outre, que la franchise électorale soit égale pour tous ; je veux, en dernier lieu, un chiffre égal de représentants au parlement. Il faut, en Irlande, un bill de réforme municipale convenable ; ma cinquième demande est que la taxe grève les propriétaires qui ne résident pas sur leurs terres ; je veux aussi, qu'à l'avenir, soient mieux réglées les relations entre le propriétaire et le tenancier. Quant à la promotion de la magistrature il ne faut pas qu'elle soit dictée par un esprit d'inimitié contre le pays, qui fait que tout ennemi de l'Irlande est préféré à tout autre candidat.

« L'Irlande ne sera jamais tranquille tant que la question des revenus de l'Eglise n'aura pas été réglée. J'engage tout Anglais raisonnable à peser mûrement et sagement le système de spoliation suivi constamment vis-à-vis de l'Irlande. On lui a volé ses franchises, on lui a volé sa représentation, on lui a volé les effets du bill des corporations et chaque année l'absentéisme lui vole 9 millions de revenus. Au lieu de remédier à ces maux avérés, qu'a fait le gouvernement ? il a infligé de nouvelles taxes à l'Irlande. Quant à ce bill infernal du port d'armes, ses dispositions sont si atroces, que plusieurs fois, en le lisant, j'ai senti le papier échapper à mes mains tremblantes, et j'ai plusieurs fois essuyé les verres de mes lunettes ; je n'en pouvais croire mes yeux. Ai-je donc tort en présence de tout cet amas d'iniquités, d'élever haut et fort ma plainte qui est la plainte du peuple irlandais ? Des gens qui ne connaissent pas l'Irlande ont eu la folie de prétendre que la population protestante pouvait lutter à forces égales contre les masses catholiques. Examinons quelques chiffres.

« A Antrim, il y a 223,142 protestants et 87,351 catholiques, à Down, 207,717 protestants et 109,446 catholiques. La majorité est donc dans ces deux localités de 244,062. Si l'on déduit les femmes, les enfants, et les vieillards, reste pour les deux comtés un excédant de population militante de 50,000. Mais qu'est-ce que ce chiffre insignifiant comparativement aux catholiques de l'Ulster seul ? Dans le diocèse d'Armagh, la population catholique excède de 783,503 tous les protestants de toutes les sectes. Dans le diocèse de Tuam, l'excédant de la population est de 1,142,800. A Cassell, il est de 2,103,117, et à Dublin de 879,072, ce qui donne pour toute l'Irlande, un excédant de population catholique de 4,910,499. — M. O'Connell déclare qu'il se propose d'organiser l'agitation dans l'Irlande entière, mais par des moyens légaux et constitutionnels et il termine en demandant que l'on présente une adresse au peuple d'Angleterre et d'Irlande sur l'état actuel des affaires politiques. La commission devra être chargée de rédiger cette adresse. — La motion est adoptée à l'unanimité.

M. Thomas Steele, protestant, s'est associé, dans la même assemblée, aux solennelles manifestations de Daniel O'Connell et des évêques de Meath et d'Armagh.

Hommes de l'Irlande, ma patrie ! s'est-t-il écrié, je réunirai dans le procès-verbal, de la séance de ce jour, au discours terrible d'O'Connell, les paroles solennelles de ces deux hommes, les plus glorieuses créatures morales qui aient jamais existé et qui existeront à jamais sur la terre, je veux parler de leurs seigneuries les évêques catholiques de Meath et d'Armagh. Messieurs, mes amis, mes frères, il est un mot affieux de vérité, mot qui peint admirablement la situation, le voici : « L'histoire de l'Irlande se retrouve dans le livre des statuts comme les traces d'un homme blessé ; on la reconnaît à de longues traînées de sang. » Je n'ajoute pas un seul mot : Il n'y a plus d'union !

MARIE-NICOLAS FOURNIER DE LA CONDAMINE,

EVÊQUE DE MONTPELLIER.

Il est des hommes aux cœurs desquels Dieu a mis une vocation innée, sainte, irrésistible ; qui, à travers les orages de la vie, les obstacles du temps, les bouleversements des empires, poursuivent leur but et finissent par l'atteindre. Ces hommes sont soutenus par une volonté inébranlable, par la justice de leur conviction, par la conscience de leur force, et marchent d'un pas ferme à l'apostolat ou au martyre. Le clergé français compte de nombreux exemples de ces hommes privilégiés que rien ne peut détourner de la route qu'ils se sont tracée. Parmi ces zélés apôtres, il en est un qui, modèle d'énergie et de patience, luttant avec fermeté et résignation, rehaussa la chaire par son talent, et honora la mitre par ses vertus éminentes. Cet homme, penseur profond, orateur habile, prédicateur éclairé, prêtre indulgent pour les autres et sévère pour lui, fut le prélat dont je vais esquisser la vie.

Marie-Nicolas Fournier de la Condamine naquit dans le pays de Gex en 1758. Jeune encore, il sentait une vocation prononcée pour entrer dans les ordres. Ses parents cherchèrent en vain à le détourner de ce projet ; toutes leurs remontrances vinrent se briser contre sa volonté bien arrêtée. Alors son père, croyant avoir trouvé le moyen de le détourner entièrement, consentit à l'envoyer dans le couvent des Trappistes, espérant que la rigueur de la règle épouvanterait bientôt son fils. Le jeune Fournier se rendit à ce couvent, et soutenu par son zèle, se soumit d'abord sans murmure à cette discipline, la plus sévère de toutes les communautés religieuses ; mais peu de temps après il ne put supporter qu'avec impatience cette règle qui semblait vouloir étouffer en lui tous les germes de sa vocation. Né pour la chaire, le besoin de parler le tourmentait sans cesse ; il ne savait pas résister au désir de communiquer les pensées qui bouillonnaient dans sa tête, lorsque sortant de lire les orateurs sacrés, il en appréciait si vivement les beautés et les défauts ; il avait besoin de faire partager son admiration ou sa critique, et de s'éclairer par la discussion. Malheur alors au premier frère qu'il rencontrait : enseignant malgré lui l'article le plus important de la règle, qui est le silence absolu, il le forçait à écouter des improvisations que lui dictait la circonstance, et souvent à répondre pour approuver ou contredire. Une punition sévère suivait cette infraction toujours découverte, et la peine accomplie, le frère Fournier retombait encore dans la même faute. Le supérieur irrité le manda devant lui, et après une forte réprimande, le menaça de le renvoyer s'il adressait encore une fois la parole à qui que ce fut sans en avoir obtenu l'autorisation. Frère Fournier promit le silence, et tint parole cette fois. Cependant il ne pouvait renfermer en lui-même tout ce qu'il sentait déjà de digne d'être dit : il étouffait dans ce silence éternel, qui lui était imposé à lui plus qu'à tout autre. Un jour, il se trouva seul à prier aux heures de repos dans la vaste église du couvent ; il demandait à Dieu la force nécessaire pour remplir ses devoirs, lorsque s'apercevant qu'il était seul, il se sentit poussé par une main invisible vers la chaire ; il y monta lentement sous le poids d'une espèce d'hallucination, s'assit et improvisa un sermon qu'il débita d'une voix ferme et assurée, comme s'il eût parlé au plus nombreux auditoire. Il ne entra en lui-même qu'en descendant la dernière marche de la chaire ; alors il regretta l'imprudence qu'il venait de commettre, et examina avec soin de tous côtés pour voir si personne ne l'avait entendu. Il n'y avait en effet personne à cette heure-là dans l'église ; et heureux de ce premier essai, le frère Fournier regagna sa cellule, et fut y cacher sa joie. Le lendemain il revint à l'église à la même heure, il y trouva deux autres frères qui priaient comme lui, et dont il bénit la présence, parce qu'elle l'empêchait de recommencer son imprudence de la veille. Il retourna à l'église tous les jours, et la première fois qu'il s'y trouva seul encore, il monta de nouveau en chaire et prêcha comme il l'avait déjà fait. Cette fois il fut interrompu par le supérieur lui-même qui, d'un air sévère, lui fit signe de descendre et de marcher avec lui. Le frère Fournier obéit en tremblant, et suivit son juge en courbant la tête. — « La manie de parler est donc tellement forte chez vous, lui dit le supérieur d'un ton irrité, que vous parlez tout seul à présent ?

— Pardon, mon père, répondit frère Fournier, mais j'ai été entraîné malgré moi : depuis ma plus tendre enfance la chaire est ma vocation ; et plus j'avance dans la vie, plus il me semble qu'elle devient irrésistible.

— Vous un prédicateur ! vous êtes trop bavard pour cela !... L'orateur sacré réserve pour la chaire toutes ses paroles ; et si je vous avais laissé faire, le silence qu'impose notre sainte règle eût été bientôt rompu à jamais.

— J'ai eu tort, je me suis bien repenti, et ne suis plus retombé dans ma faute. Au reste ce que vous appelez ma manie de parler n'était encore qu'une

est instinct secret qui est en moi, puisque je ne m'entretenais avec mes frères que des sermons sublimes des Pères de l'Eglise.

— Vous désobéissiez à la règle, et le premier devoir dans notre état, c'est l'obéissance absolue. Je l'ai reconnu avec peine, mais vous n'avez aucune des qualités nécessaires pour être Trappiste. Vous venez de désobéir encore, cette fois sera la dernière, vous n'êtes heureusement que novice, vous allez quitter cet habit et cette maison sur-le-champ.

Ces paroles furent un coup de foudre pour le frère Fournier, auquel son père n'avait pas déguisé ses intentions; une fois sorti du couvent des Trappistes sans avoir pris les ordres, il devait s'attendre avec son père à une lutte très-vive devant laquelle son amour le ferait reculer. Il supplia donc le supérieur de le garder, celui-ci était inexorable et répétait sans cesse: « mais qui a pu vous pousser à monter en chaire, et à prêcher tout seul quand cela est défendu ? »

— C'est Dieu, répondit le frère Fournier dans une sainte exaltation, Dieu lui-même, car je priais en ce moment, je n'avais d'autre pensée que la sienne, je vivais en lui, et c'est lui qui a manifesté sa volonté tant sur moi-même que sur vous, mon père, en vous guidant à l'église au moment où j'essayais mes forces.

Le supérieur s'arrêta à ces mots, et regarda fixement le novice. Quoique jeune encore, le frère Fournier possédait cette haute taille, cette figure majestueuse, ces gestes nobles et animés qui l'ont rendu pour la prestance un des plus beaux prélats de la chrétienté. Ses grands yeux élevés vers le ciel en ce moment, sa main sur son cœur, ses traits qui respiraient la conviction profonde et l'inspiration divine, frappèrent le supérieur et furent pour lui comme une révélation.

« La Providence a des voies inconnues, dit-il d'un ton radouci, et si réellement votre vocation vous appelle à la chaire, ce n'est pas dans notre communauté que vous pourriez acquérir les talents nécessaires à l'orateur sacré; il vous faut donc de toute manière quitter cette maison dans votre intérêt même, mais cette fois ce sera de bonne volonté.

— Mon père a compté sur la rigueur de la règle des Trappistes pour me faire renoncer à prendre les ordres. Si je reviens une fois à la maison paternelle sans les avoir reçus, je ne pourrai plus en sortir sans encourir sa disgrâce.

— Eh bien, dès demain nous irons trouver notre digne évêque, je vous présenterai à lui, et il décidera dans sa sagesse de ce qui vous reste à faire.

Le lendemain en effet ils se rendirent chez le prélat auquel le frère Fournier raconta lui-même, par ordre de son supérieur, tout ce qui lui était arrivé. Il trouva des paroles telles, dans ce récit, que l'évêque, mieux inspiré que ne l'avait été d'abord le supérieur, tira son horoscope qui ne s'est pas démenti. Il le mit au premier rang des prédicateurs modernes, puis se chargeant de toute la responsabilité envers son père, il fit partir le frère Fournier pour Paris, et le fit admettre dans la congrégation de Saint-Sulpice. Ce fut là que le jeune abbé put donner essor à tout son amour pour l'étude et pour l'éloquence sacrée; il devint un des élèves les plus distingués de ce séminaire, prit les ordres et fut nommé professeur de théologie à Orléans.

Dès ce jour il voulut se livrer avec ardeur à la prédication, réalisant en cela la vocation qu'il avait reçue d'en haut; mais au bout de quelques sermons qui pourtant avaient attiré un grand nombre de fidèles, il s'arrêta et ne reparut plus en chaire, quelques instances qu'on lui fit d'ailleurs. Il se déliait désormais de ses forces, car il avait compris que l'éloquence de la chaire veut avant tout un talent mûr, une grande science et une logique d'autant plus difficile qu'elle n'exclut pas l'entraînement. L'abbé Fournier possédait la passion et l'éclat au plus haut degré; plus calme et plus froid qu'à l'époque où il était chez les frères Trappistes, il craignait cependant de se laisser entraîner trop loin, et voulut apprendre à tempérer son éloquence fougueuse dans le silence du cabinet, par l'étude et par la méditation. Il s'exerça donc d'une manière fructueuse en professant la théologie, et choisit ses propres élèves pour auditeurs de ses sermons, toujours poétiques malgré la gravité de la matière.

Il advint pourtant une circonstance qui le força de remonter en chaire plus tôt qu'il ne l'aurait voulu. Monseigneur de Latour-Dupin-Montauban, archevêque d'Auch, s'arrêta à Orléans en se rendant de Paris en son diocèse. L'évêque d'Orléans, étroitement lié avec ce prélat, le pria d'officier solennellement le jour de la fête de la patronne, et enjoignit à l'abbé Fournier de prêcher. C'était un ordre, l'abbé dut obéir; il prêcha donc avec cette éloquence facile et chaleureuse dont il était doué, et cette fois, avec ce savoir et ce raisonnement qui laissent dans l'âme une impression profonde. L'archevêque d'Auch charmé du prédicateur, et après quelques renseignements recueillis sur son compte, dit à l'évêque d'Orléans: « Monseigneur, je vous enlève l'abbé Fournier, et je le prends pour mon grand vicaire. » L'abbé Fournier avait à peine trente ans quand il fut élevé à ces importantes fonctions; il partit donc pour Auch en compagnie de l'archevêque dont il devint le bras droit et l'ami. Suivant les avis de monseigneur de Latour-Dupin, il fréquenta la chaire dans son nouveau diocèse, mais il ne put jeter que quelques étincelles: la persécution des prêtres commençait, il pourrit d'abord à la sûreté de son archevêque au péril même de sa vie, et resta le dernier sur la brèche pour administrer le diocèse; il demeura à son poste tant qu'il le put sans imprudence et sans forfanterie, puis méprisant une résistance inutile, il céda et vint chercher un asile à Orléans, chez ses anciens élèves dans le cœur desquels tout sentiment de reconnaissance n'était pas éteint.

Il se cacha dans cette ville pendant tout le temps de la tourmente révo-

lutionnaire, et parvint à se dérober aux persécutions dont les prêtres étaient l'objet. Ce n'est pas que l'échafaud qui se dressait pour ses frères lui inspirât la crainte et l'effroi. Il eût marché à la mort sans hésiter, si sa mort eût pu être utile; mais, dans ces circonstances, ce n'eût été qu'un malheur à ajouter aux autres. L'abbé Fournier était l'homme résigné et patient, qui veut conserver la vie, que la Providence lui a donnée; tant que sa mort n'est nécessaire ni au service ni à la gloire de Dieu. Pourtant son zèle ne fut pas stérile pendant ces temps-là: il dit peu de messes clandestines, il est vrai, mais il se trouva toujours au chevet du mourant qui le faisait appeler pour recevoir les dernières consolations que le prêtre peut donner sur la terre. Il croyait mieux remplir son ministère en agissant ainsi, et souvent il brava des dangers imminents pour remplir cette mission sainte.

Une fois il allait, à deux lieues d'Orléans, porter l'extrême-onction à un mourant. C'était au milieu de la nuit. Il était seul, déguisé en paysan, et cheminait très-vite. Deux soldats, qui rejoignaient leur corps, l'atteignirent sur la route, et lièrent conversation avec lui. Ils lui demandèrent s'il était en chemin pour le même motif qu'eux. L'abbé répondit que non. Alors, surpris de ce que dans un moment où l'on appelait à la frontière tout ce qui était en état de porter les armes, un si bel homme n'allât pas défendre son pays, ils voulurent l'emmener avec eux à leur régiment, prétendant en faire le tambour-major. L'abbé s'en défendit d'abord froidement; mais cette discussion qui, au fond, avait quelque chose de comique, ne laissa pas que de devenir dangereuse par l'obstination et les menaces des soldats. Ils étaient arrivés au village où l'abbé devait s'arrêter, et les soldats persistaient à l'emmener presque de force, s'il l'eût fallu, lorsqu'un homme s'élança tout à coup au milieu d'eux, et saisissant l'abbé par le bras, s'écria:

— Mon frère expire dans ce moment! Nous avons réclamé les premiers secours d'un prêtre; il vous faut venir avec moi.

C'était en effet, le frère du mourant qui, n'ayant pas vu les uniformes des soldats, et croyant, à quelques mots qu'il avait interprétés à sa manière, qu'on voulait emmener l'abbé chez un autre malade, avait trahi le secret de sa mission.

— Un prêtre! répétèrent les soldats étonnés.

— Oui, un prêtre! un ministre de Dieu! dit l'abbé Fournier qui, se redressant, prit avec calme l'air de majesté qui brillait ordinairement dans sa personne. Un prêtre qui court à son devoir comme vous courez au vôtre; car, nous aussi, nous avons nos champs de bataille dans ces temps de persécutions; vous allez à l'ennemi à travers des balles et de la mitraille, pour défendre votre patrie, je vais à un mourant à travers des échafauds, pour le bénir et consoler sa dernière heure. Je suis soldat comme vous, car comme vous je risque la mort pour une chose sainte. Et maintenant que vous savez qui je suis, livrez-moi passage ou arrêtez-moi, si vous croyez devoir le faire.

— Notre devoir est de combattre les Prussiens et non d'arrêter les prêtres, répondit un des soldats, qui considérait avec admiration la belle tête qui se levait fièrement devant lui; passez, camarade.

— Merci, dit l'abbé en leur tendant la main; allez défendre la France: moi je vais prier pour elle et pour vous.

Cette scène m'a été racontée par l'abbé Fournier lui-même.

Cependant la proscription des prêtres cessa, et le culte catholique commença à se rétablir. L'abbé Fournier se montre aussitôt au grand jour, ne voulant pas rester inactif dans l'état auquel il avait dévoué sa vie.

Les longues et importantes études qu'il avait faites pendant sa retraite forcée avaient doublé son talent oratoire, sa science et ses forces. Il retourna à Paris, seul théâtre digne de lui, et prêcha dans toutes les paroisses. Ses sermons furent les plus suivis à cette époque, surtout par la haute société, qui accourait entendre sa parole parfois forte et terrible, parfois consolante et douce, et toujours éloquente et dramatique.

Pendant trois années, 1799, 1800 et 1801 surtout, il prêcha les carêmes et aux grandes fêtes de l'Eglise. Saint-Sulpice était la paroisse qu'il avait choisie de préférence à toute autre, en souvenir de ses premières études; et son auditoire, composé en grande partie du faubourg Saint-Germain qui commençait à repaître, était fanatique de ses sermons et de ses conférences. Un tel succès éveilla les soupçons du ministre de la police, qui était alors Fouché, et lui donna de l'ombrage. Il manda chez lui l'abbé Fournier, qui lui parla avec la noble indépendance d'un homme qu'aucune menace injuste ne saurait émouvoir. Fouché, peu habitué à ce langage, se méprit sur le caractère de celui à qui il avait affaire, et crut pouvoir parvenir à l'effrayer ou à lasser sa patience. Dès ce jour, une lutte sourde s'engagea entre le ministre et le prédicateur. Toutes les petites tracasseries que la police a en son pouvoir, et elles sont nombreuses, furent suscitées à l'abbé Fournier. Celui-ci se bornait à les dénoncer en riant à ses nombreux auditeurs qui, prenant cela pour une véritable persécution, accouraient plus assidûment témoigner par leur présence la sympathie dont ils l'entouraient.

Fouché, irrité de la résistance qu'on lui montrait, manda une seconde fois le prédicateur, et lui enjoignit de cesser ses sermons et de quitter Paris. L'abbé Fournier refusa d'obéir à cet ordre que rien ne motivait que le caprice. Fouché, furieux alors, lui déclara une guerre mortelle, et lui dit: Nous verrons qui de nous cédera.

— Ce sera moi d'abord, répondit l'abbé, parce je suis seul contre vous; ce sera vous plus tard, parce que Dieu se mettra avec moi.

Cette réponse peint d'un seul trait la résignation sublime de l'abbé Fournier, et l'espérance qui ne l'a jamais abandonné. Ce fut là tout

sa vie. Quant à Fouché, se voyant ainsi bravé, il résolut de s'en venger cruellement.

C'était à la fin du carême 1801. L'abbé Fournier devait prêcher le lendemain à Saint-Sulpice sur la Passion. L'affluence était plus considérable que de coutume. On se foulait aux portes longtemps avant l'heure du sermon. Un grand luxe de police avait été déployé ce jour-là, et le ministre lui-même, caché au fond d'une chapelle, attendait que le prédicateur parût. L'abbé Fournier monta en chaire, et prêcha. Jamais son éloquence n'avait été si vive, si animée, si entraînée; jamais organe plus flexible et plus sonore. diction plus sentie, geste plus noble et plus heureux : ses auditeurs, *pendus à ses lèvres*, respiraient à peine, et laissaient lire sur leurs visages toutes les impressions qu'il leur jetait du haut de la chaire. C'étaient la pitié, l'émotion, la terreur, et enfin l'espérance qui venait la dernière éclairer tous les fronts. Ce sermon produisit un effet immense, même sur Fouché, à en juger par quelques paroles qu'il murmura à voix basse, par son humeur en sortant, et par son empressement à se rendre chez Bonaparte, alors premier Consul.

Celui-ci, étonné de voir accourir en toute hâte le ministre de la police à une heure inaccoutumée, l'accueillit par ces mots : Qu'y a-t-il donc ? D'où venez-vous ?

— Du sermon.

— Du sermon, vous ?

— Moi-même.

— Et qu'alliez-vous donc faire là, s'il vous plaît ?

— Mon devoir. Surveiller par moi-même, et entendre l'oraison funèbre et le panégyrique de Louis XVI.

— Allons donc, c'est impossible.

— Rien n'est plus vrai, je vous assure. A l'abri d'un sermon sur la Passion, le prédicateur a fait une allusion constante à la mort de Louis XVI, allusion d'autant plus claire et d'autant mieux sentie, qu'il avait pour auditoire tout le faubourg Saint-Germain.

— Encore ce faubourg Saint-Germain... Mais ce prédicateur est un sot ou un fou.

— Un sot !... Je n'ai jamais entendu si beau sermon.

— Alors c'est un fou.

— Et un fou dangereux, car sa parole est puissante, et il avait affaire à nos ennemis.

— Eh ! que m'importe. Croyez-vous que cette poignée de gens réunis dans une église puisse nuire à mon gouvernement, en entraver la marche, conspirer ?... On ne conspire pas au nombre de mille personnes, et en public, dans une église...

— Ce ne sont pas eux, en effet, qui sont à craindre, mais le prédicateur...

— Quel est-il ?

— L'abbé Fournier, dont j'ai déjà eu occasion de vous parler.

— Ah ! oui, je me rappelle... il vous inquiétait déjà.

— Avais-je tort ?

— Et qu'en avez-vous fait ?

— Rien encore. En ce moment on doit procéder à son arrestation.

— Donnez-lui une leçon, et voilà tout.

Puis comme il le congédiait de la main et qu'il le voyait sortir peu satisfait, Bonaparte ajouta : « Vous attachez, je crois, trop d'importance à cette affaire. Je conçois que ce sermon vous ait fait quelque impression, à vous qui avez été un des juges de Louis XVI, dit-il malicieusement ; mais à tout prendre, c'est peu de chose, et je vous abandonne cette affaire, traitez-la comme vous voudrez ; mais rappelez-vous que l'abbé est un fou. »

Fouché sourit d'une manière particulière à ces dernières paroles, et courut à son hôtel. On l'attendait pour prendre ses ordres relativement à l'abbé Fournier qu'on venait d'arrêter. « A Bicêtre, dit-il, parmi les aliénés. Le premier Consul assure qu'il est fou. »

Aussitôt l'inspecteur de police préposé à sa garde fit monter l'abbé Fournier dans une voiture qui s'achemina vers ce triste asile. Il pénétra avec les gardes dans ces vastes cours, entraînant le prêtre qui le questionnait en vain sur le lieu où on le conduisait. Il le déposa entre les mains des gardiens des fous, et sortit après avoir fait à voix basse toutes ses recommandations. Les gardiens s'approchèrent de l'abbé pour lui ôter ses habits. Celui-ci renouela ses questions auxquelles on refusa encore de répondre. Dans un mouvement d'impatience bien pardonnable, il menaça de faire résistance ; mais les gardiens s'emparèrent de lui brutalement et le dépouillèrent ; puis après lui avoir rasé la tête, ils le revêtirent du costume de la maison. Cette opération s'était passée dans le plus grand silence, car l'abbé, après s'être reproché son mouvement de colère, s'était soumis sans murmurer, et avait offert ses souffrances à Dieu. Les gardiens l'emmenèrent ensuite dans son cabanon, et fermèrent la porte sur lui. Là, des cris incessants vinrent frapper son oreille ; les gémissemens se mêlaient aux rires, les chants joyeux aux sanglots, et il apprit par les cris d'un insensé qu'il était à Bicêtre.

— A Bicêtre ! s'écria-t-il, dans l'amertume de son âme ; ô mon Dieu, prenez pitié de moi !... — Il se jeta à genoux et pria en silence.

Ainsi, celui qui trois heures auparavant, régnait sur son nombreux auditoire par la puissance de sa parole, celui qui attirait par sa vénération et son amour, qu'on entourait de respect et d'estime, était maintenant jeté dans un cachot, entouré d'aliénés furibonds, et, seul, de tous ses compagnons d'infortune, ne conservait sa raison que pour mieux mesurer l'abîme dans lequel on l'avait plongé.

La suite au prochain numéro.

EXERCICES LITTÉRAIRES.

COLLÈGE DE L'ASSOMPTION.

LES EXERCICES LITTÉRAIRES DU COLLÈGE DE L'ASSOMPTION auront lieu les 25 et 26 juillet. Les parens des élèves et les amis de l'éducation sont priés d'y assister. Les vacances commenceront immédiatement après la distribution solennelle des prix, et la rentrée des classes se fera le premier septembre prochain.

ET. NORMANDIN, PTE. DIRECT.

Collège de l'Assomption, 11 juillet 1843.

COLLÈGE DE CHAMBLY.

LES EXERCICES LITTÉRAIRES DU COLLÈGE DE CHAMBLY auront lieu le 17 à 1½ heure P.-M., et le 18 à 8½ heures A. M. Les parens des élèves et les amis de l'éducation sont priés d'y assister. Les vacances commenceront immédiatement après la distribution solennelle des prix, et la rentrée des classes se fera le 6 septembre prochain.

F. CHOLETTE, P. D.

Collège de Chambly, 1er juillet.—3f.

A VENDRE A CE BUREAU,

PETIT ABRÉGÉ DE GÉOGRAPHIE. D'HISTOIRE DU CANADA suivi de quelques NOTIONS GRAMMATICALES pour faciliter aux enfans l'étude de la langue anglaise à l'usage des Ecoles du diocèse. 1ère. édition. Prix, 15 sols.

Montréal, 13 juin 1843.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur de prévenir Messieurs les Ecclésiastiques qu'il a amené de France un assortiment d'ORNEMENTS pour Eglise qu'ils pourront voir chez J. D. BERNARD, écrivain, rue St-Paul, consistant en :

Chandeliers d'autel et Croix assorties, Chandeliers d'accolytes pour bancs d'œuvre et Croix.

Flambeaux et girandoles pour saluts du St. Sacrement, argentés et dorés. Encensoirs et Navettes argentés et en argent ; Ciboues, Calices et Ostensoirs de diverses grandeurs, en argent et argent doré ; d'autres avec pieds et tiges en bronze doré et argenté.

Des Croix de procession de diverses grandeurs, argentées et rayons dorés ; des Bénitiers et Goupillons argentés, des Lampes pour églises.

Des Burettes en argent et argent doré, avec les plateaux assortis en argent ou en bronze ; des Boîtes aux Saintes-Huiles en argent, des Couronnes pour Ostensoirs dorées, etc., etc., etc.

Sous peu de jours un très riche assortiment de chasubles, galons or fin et brodées, des aubes en batiste avec broderies très riches, des surplis pareils des étoles pastorales riches et autres effets qui seront remis à Messieurs les Ecclésiastiques à des prix très modérés. Les envois seront faits sur la demande et désignation.

Montréal, le 23 juin 1843.

F. DE MONTRAVEL.

LIVRES NOUVEAUX,

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir une belle collection de LIVRES DE RELIGION, DROITS, MÉDECINE, LITTÉRATURE, &c &c. &c.

AUSSI,

IMAGES, CHAPELETS, MÉDAILLES, &c. &c. &c.

Il se charge à l'ordinaire de préparer des RÉGISTRES de Paroisses de 12 à 400 feuillets.

Montréal, 18 Nov., 1842.

E. R. FABRE.

EXERCICE TRÈS DEVOT

A

St. Antoine de Padoue

LE

THAUMATURGE.

Petit Volume nouvellement imprimé avec de bons caractères, se vend à la Librairie de

THOMAS GARY,

RUE ST. PAUL, VIS-A-VIS L'HÔTEL RASCO,

Et chez les différens Libraires de cette ville.

NOUVELLE ÉDITION, REVUE, ET AUGMENTÉE DES PRIÈRES DE LA SAINTE MESSE, ET DES VÊPRES DU DIMANCHE.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 4d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE J. C. PRINCE, PTE. DE L'ÉVÊCHÉ
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.